Le moulin de Marneffe

Ce moulin à eau, érigé à une époque très ancienne du haut moyen-âge, pour laquelle les archives sont rares, est cependant connu depuis le 13e siècle, sous le nom de BEAUMONT (ou Biamont, Bialmont ou Brialmont).

Il était installé sur le ruisseau « Burdinale », à la hauteur de la partie basse du village de Marneffe, sur le lieu-dit « Beaumont », partie haute de la terre boisée de l'époque.

On sait peu de choses sur sa vie, sinon qu'il existait déjà en 1277 et qu'il a fonctionné jusqu'en 1935.

Possesseurs :

En 1277, Hedwige de Horpmael, veuve d'Albert de Marneffe, transmet tous les biens de ce dernier situés à Sart, Marneffe et Horpmael. Le détail n'est pas donné. On ne peut donc dire avec certitude si le moulin existait déjà.

Le 18 octobre 1314, première mention connue de l'existence du moulin. A cette date, les fils de Libert de Marneffe (décédé), bailli de Moha, relèvent (*héritent*) outre le moulin de Briamont, 30 bonniers de terre à Marneffe, la moitié de la « Tour » (nom donné à l'époque à l'ancienne ferme Lambié – rue Daxhelet) et la chapelle en faisant partie, ainsi que 30 bonniers de terres.

Le 24 juin 1316, ces biens sont repris par Wauthier de Marneffe, le fils aîné, et ensuite, le 29 juin 1328, passent à son puîné, Simon de Marneffe dit « *de la derrière* » ou Ladrier.

Le moulin fut ainsi la propriété de cette famille jusqu'au 16e siècle, et notamment :

Le 6 mai 1346 : Bauduin de Ladrier de Marneffe, fils de Simon

Le 13 mars 1357, Beaudechon de Marneffe, assisté de son père comme mambour, fait relief à Liège du moulin, manoir et la ferme de la tour. Le 27 avril 1425, il fait relief de l'entièreté du fief Ladrier.

Le 18 mai 1429, Marie de Marneffe, épouse d'Arnould delle Scorre, fait relief de tout le fief.

Le 4 décembre 1451, Godefroid de Marneffe, neveu de Marie de Marneffe et époux de Jeanne de Dongelberg fait relief du fief.

En 1494, Louis de Marneffe, son fils.

Vers 1498, Hubert de Marneffe, fils du précédent.

Au début du 16e siècle, Catherine de Marneffe.

Les « De Marneffe » étaient devenus des personnalités en vue possédant, outre le fief de Ladrier avec notamment le moulin, des fonctions importantes dans les institutions de la Principauté de Liège, la seigneurie de Bommelette et celle de Seraing-le-château.

Catherine de Marneffe épousa Jean Van der Linden, bourgmestre de Louvain (de 1541 à 1570), créé chevalier par Charles Quint.

Cette nouvelle lignée continua à posséder le moulin qui faisait toujours partie du fief de Ladrier.

A une date indéterminée, Philippe Van der Linden, fils de jean est maitre du fief de Ladrier à Marneffe. Il porte également le titre de « Grand forestier de Brabant ».

C'est un homme actif. Son épouse et lui seront beaucoup plus présents au village de Marneffe que leurs prédécesseurs. De cette époque, semblent dater certaines transformations de la ferme de la chapelle (*rue Lambert Daxhelet, n° 33*)

Vers 1550, un barrage fut construit en amont du moulin, au moyen d'une accumulation de terre soutenues par une rangée d'arbres en forme de pieux. Une étude dendrométrique du bois retrouvé situe cette datation. La sédimentation et les alluvions déposées au fil des années a pu indiquer que le bassin a été colmaté en 300 ans.

Vers 1617, Ferdinand Van der Linden, également « Grand forestier du Brabant », créé chevalier en 1627, est à la tête du fief. Il épousa Anne Van der Noot, dont il eut un fils :

Philippe Van der Linden, créé chevalier en 1643 et baron d'Hooghevorst en 1663, qui épousa Marie Françoise Van der Eycken. Il mourut en 1664.

Le 7 novembre 1648, un acte de « visitation » décidé par la cour de justice de Wanze (AEHuy, Cour de Wanze, reg.125, f°320, 1648) faisait suite à la saisie dont son propriétaire Jean de Landenne était frappé, à la requête de Mathieu de Tavier.

A partir de 1664, la chronologie devient imprécise. On sait seulement que le 20 mai 1693, se situe la saisie de la Cour de Wanze par la baronne douairière de Pellenberg, dame et maîtresse du moulin de Marneffe, contre Charles de Bende, meunier voisin de Huccorgne.

On sait également que depuis un acte du 6 novembre 1323, le moulin de Huccorgne est réputé être « banal » sur Marneffe, Huccorgne et Famelette, ce qui signifie que les manants de ces villages avaient l'obligation, sous peine d'amendes, de faire moudre leur grain à Huccorgne.

En 1677, le moulin était la propriété de « noble et illustre » seigneur Florent Henry baron de Berlaymont, à un époque où les guerres , pillages et exactions avaient suscité une grande misère chez les manants de la communauté de Marneffe qui durent accepter de subir la taxe de « banalité » sur l'usage du dit moulin en échange de l'apurement de leurs dettes (AEHuy, Cour de Wanze, reg.82, f° 29 et 36- 14 juin 1677).

La date de 1677, n'est probablement que la dernière restauration ou reconstruction. Le pignon de la bâtisse révèle au moins trois campagnes de construction d'époques différentes : un trumeau central de pierres calcaires en grosses pierres, régulièrement équarries et, à droite, un appentis en moellons schisteux, d'extraction locale **où est encastrée la poutre datée**. Tout cela suggère un habitat permanent, périodiquement rebâti.

Des contestations interviendront dans les activités du moulin de Marneffe, notamment sur un incident survenu en 1683, provoqué par Jean de Bende, « moulinier » au moulin voisin de Huccorgne, qui empêchait les manants des environs d'aller faire moudre leur grain à Marneffe. En réaction à cette attitude, la baronne douairière de Pellenberg (de la famille des Van der Linden), dame et maîtresse du moulin de Marneffe, traduisit le meunier de Huccorgne devant la cour de justice de Wanze et fit saisir son moulin, justifiant que depuis des siècles, l'activité du moulin de Marneffe se faisait paisiblement et sans contestation avec tous les villages des environs.

Les années passent, pendant lesquelles le sire de Berlaymont, tenant du fief de Huccorgne et de la tour de Famelette obtient du Prince-Evêque de Liège, les seigneuries de Huccorgne et de Marneffe. Il contrattaqua en justice, justifiant la « banalité » dont pouvait se justifier son moulin de Huccorgne, proclamée dans un acte féodal du 6 novembre 1323, donnant à son possesseur, l'exclusivité de la mouture des grains des villages de Huccorgne, Marneffe et Famelette, moyennant redevance au profit du seigneur. Les manants de Marneffe se soumirent, de crainte de se voir appliquer de nombreuses amendes.

Également vers cette époque, le moulin devint la propriété de l'abbaye de la Paix-Dieu. On ne connaît pas la date exacte, mais en 1689, l'abbesse de cette institution vendit le domaine du moulin, sous régime de « rendage » à Jean de Bende, de Huccorgne. (AEHuy, Notaire J. Coune, 29 décembre 1689)

Vers 1700, Jean-Philippe Van der Linden, seigneur de la chapelle à Marneffe, était en place.

En 1704, sa veuve, Anne, née d'Oignies de Courrière est en place.

Jean-François Van der Linden lui succède. Il a épousé Constance Le Vasseur, dite de Guernonval. Il meurt en 1734.

Ignace-François Van der Linden, baron d'Hooghvorst, membre de l'Etat noble du Brabant, se marie deux fois. Il cède le fief à son fils Jean-Joseph, qui portait les titres de son père en 1783.

Mais que devenait le moulin contesté pendant ce dernier demi-siècle ?

On peut supposer que les choses se calmèrent progressivement, mais il est certain que l'explosion de la féodalité à la révolution française remit les choses à zéro.

Il existe quelques renseignements trouvés aux Archives Générales du Royaume, dans le Fonds de famille d'Overschie de Neerijsche et notamment des contrats de bail.

Pour les années 1792 à 1795, loyers de 400, 420, 460 et 460 F. payés par le meunier Tasset à Mr Van der Linden d'Hoogvorst.

Pour les années 1803 à 1806, loyers de 650, 650, 650 et 700 F. payés par le même Barthelemy Tasset à Madame la douairière de feu Mr Van der Linden.

En 1812, contrat de bail pour le moulin et dépendances, passé entre le baron Joseph Van der Linden d'Hoogvorst et le même meunier Tasset.

En 1820, contrat de bail pour moulin et dépendances, passé entre le même baron Van der Linden et Marie Thérèse Jacque, Vve Wégria.

En 1862, contrat de bail pour les mêmes biens, passé entre le baron Emmanuel Van der Linden d'Hoogvorst et Marie-Josèphe Wégria, Vve Jean Joseph Fiasse.

Biens cadastrés sur les parcelles B571 – B577 – B578a – B579a- B580 – B595 – B600 – pour une superficie globale de 2ha 85a 95 ca.

En 1871, contrat passé entre Louis d'Overschie de Neerijsche, pour la famille Van der Linden, et la dite Marie Josèphe Wégria pour les mêmes biens.

Meuniers – exploitants connus par les documents d'époque :

1677 : Johan le Moulnier de Ferrières (AEHuy, Cour de Wanze, reg.48, f°87 – 28 avril 1677)

1689 : Jean de Bende (A.E.Huy – Notaire J. Coune – 29 décembre 1689)

1724 : Henry Dardenne, « capitaine de Marneffe », puis son fils Jean (AEHuy – Notaire Lizin n° 7 ; 15 janvier 1724)

1748 : Marie Anne Fontaine, Vve Jean Dardenne (A.E.Huy - Notaire B.J. Masson -f° 126 et 128)

1758 : idem – bail reconduit (A.E.Huy Notaire B.J. Masson)

1765 : Jean Tasset (A.E.Huy Notaire B.J. Masson n° 94, 27 avril 1765)

1792 : Jean Tasset

1812 : Barthélemy Tasset

Sources :

- Archives de l'Etat à Huy
- Poncelet Ed., Les fiefs de la Principauté de Liège sous Adolphe de la Marck
- Recherches et notes de Mme Myriam Schuurwegen
- Lamalle Cécile, Les transports en suspension et en solution dans la Burdinale : résultats d'analyses de prélèvements d'eau et de l'étude du colmatage d'un ancien barrage. Mémoire (de licence) -- Sciences Géographiques -- Université de Liège, 1987
- Extrait d'une lettre du 12 juin 1977, de Raoul de Marneffe, chée de Bruxelles, 103 à 6020 Dampremy, adressée à Mr Jacobs, propriétaire du vieux moulin de Marneffe.

Extrait de : *Lamalle Cécile, Les transports en suspension et en solution dans la Burdinale : résultats d'analyses de prélèvements d'eau et de l'étude du colmatage d'un ancien barrage. Mémoire (de licence) -- Sciences Géographiques -- Université de Liège, 1987*

Introduction

Un secteur a particulièrement retenu notre attention. Il se situe entre 750 et 1130 mètres à l'amont de la station limnigraphique de Marneffe.

Il se distingue en effet par la hauteur plus élevée des berges de la Burdinale sur une distance de 380 m. Cette hauteur varie entre 2,50 m dans la partie amont et 3,50 m dans la partie aval du secteur.

En dehors de cette zone, tant en amont qu'en aval, la hauteur des berges est seulement de 1 à 1,50 m. Un abrupt très net dans la topographie marque la limite à l'aval du secteur. A cet endroit, une accumulation de pierres est visible.

Le sommet de la surface de ce site, large d'environ 100 m est à première vue, relativement horizontal. La végétation y est identique à celle existant en dehors de ce secteur (cf. point 3 sur la figure 2 dans la première partie de ce travail).

Ces premiers éléments nous ont permis de formuler des hypothèses quant à l'origine de ce secteur.

Il s'agirait d'une accumulation de sédiments résultant du remblaiement progressif d'un lac formé à la suite de la construction d'un barrage. Nous associons donc l'accumulation à un dépôt dû à une diminution de vitesse du courant de la rivière lorsqu'elle arrive dans une grande masse d'eau, le lac. La vitesse du courant est freinée et une grande partie des sédiments transportés par la rivière se dépose (A. Pissart, 1982).

Sur le terrain, nous avons cherché l'endroit où aurait été construite la digue du barrage. Au niveau de l'abrupt limitant la zone remblayée dans sa partie aval, nous avons remarqué un ensemble de pieux en bois imbriqués dans le bas de le berge de la rivière. Ces pieux sont recouverts d'un matériel limoneux. Juste à l'aval, on observe une accumulation de blocs de pierres.

La manière dont sont disposés les blocs de pierres conforte l'hypothèse du barrage et nous laisse supposer qu'ils en constituent le mur de fermeture.

Analyse de documents anciens

N'ayant aucune idée, même approximative, quant à la date de la construction de l'éventuel barrage, nous avons tout d'abord essayé d'en retrouver des traces sur des documents anciens.

Les cartes suivantes ont été consultées :

- Carte d'Etat Major dressée au 20.000^{e} par l'IGM en 1905
- Cartes extraites de l'atlas des cours d'eau, élaborées par le service technique provincial en 1882 et remises à jour en 1958 au 2.500^{e}
- Carte de Vandermaelen de 1851 au 20.000^{e}
- Plan cadastral de Popp 1834-1843 au 5.000e

- Carte topographique de 1885 20.000^{e}
- Cartes de Ferraris datant de 1778 (reproduites par le Crédit communal)

En outre, plusieurs gravures anciennes ont été examinées et nous avons exploré les documents conservés aux archives de l'Etat.

Albert Carnoy, dans son livre « Origine des noms de communes de Belgique , y compris les noms des rivières et principaux hameaux », signale seulement que la dénomination Oteppe viendrait de la germanisation d'un mot d'origine celtique signifiant « eaux aux hautes rives ». ce toponyme nous suggère que le paysage de la plaine alluviale était déjà semblable à celui qu'on observe aujourd'hui.

Toutes ces recherches se sont donc révélées infructueuses dans le cas qui nous préoccupe. Nulle part, nous n'avons trouvé trace du barrage, si ce n'est peut-être dans la dénomination « Oteppe ».

Le volume de sédiments ayant remblayé le barrage a dès lors été assimilé au volume d'un prisme droit à base trapézoïdale.

Ce volume est donc égal à

$$\frac{2{,}8 + 1{,}4}{2} \cdot 380 \cdot 90 = 71820 \text{ m}^3$$

La datation par C14 d'un morceau des pieux en bois retrouvés dans ce que nous supposons être la digue de fermeture du barrage a été effectuée dans les laboratoires du C.E.N.

La mesure au C14 donne, avec la correction pour activité initiale, une date de 1528 A.D. (+/- 137 ans). Une seconde datation après traitement chimique complémentaire donne 1577 A.D.

Ainsi, supposons que le barrage ait été construit en 1528 environ.

Nous avons signalé que la carte de Vandermaelen, dressée en 1851 et la carte topographique de 1885 ne montrent pas de trace du lac de retenue du barrage. Cette observation sur une carte relativement précise pour l'époque laisse supposer que le barrage a été colmaté avant 1851.

Si nous considérons que les 72000 m^3 de sédiments (obtenus ci-dessus) ont été déposés dans le barrage en 3 siècles environ, nous pourrons estimer l'érosion au niveau du bassin versant.

Nous obtenons ainsi, si l'on considère la densité des sédiments égale à 2.480 tonnes déposées par an dans le barrage.

La superficie du bassin de la Burdinale au niveau du barrage est d'environ 20 km^2. Dès lors, au moins 24 tonnes par km^2 et par an de matières minérales auraient été enlevées au bassin à cette époque.

Cette valeur semble être d'un bon ordre de grandeur. C'est en effet déjà celle des bassins couverts de cultures et de prairies. Elle est supérieure à celle observée dans des bassins boisés.

Toutefois, cette valeur de 24 t/km^2 est inférieure à celle obtenue à Marneffe en 1985 – 1986 dans la première partie de cette étude : 34 t/km^2, an.

Nous savons que l'affectation des sols a changé depuis le 16e siècle, époque supposée de la construction du barrage. Les pratiques agricoles touchent de plus grandes superficies, de plus grandes parcelles et rendent en effet les sols plus érodibles de nos jours, notamment par

l'utilisation de machines et par l'emploi d'engrais chimiques au lieu de fumures organiques. La superficie des prairies était moins étendue au 16e siècle.

D'autre part, la période de colmatage du barrage est probablement surévaluée. La carte de Vandermaelen est crédible. Le remplissage du barrage doit lui être antérieur. Notre calcul conduit ainsi à une valeur sous-estimée de l'érosion du bassin au 16e siècle.

Si, par contre, nous considérons que le bassin (20 km^{2}), était érodé à raison de 84 t/km^{2}, an à l'époque du remplissage du barrage, et que le barrage retenait la totalité des matières en suspension, le colmatage (72000 m^{3}) aurait été terminé en 86 ans. Donc, si le barrage avait été construit vers 1528, son remplissage aurait été terminé vers 1614.

Des questions se posent encore à propos de ce barrage.

La forme particulière du front de la zone d'accumulation des sédiments (figure 85), son orientation sont étonnantes : l'eau du barrage aurait pu servir à alimenter le bief d'un moulin situé environ 350 m à l'aval de l'abrupt, limitant la zone de remblaiement. Dans ce cas, il est étrange de n'en trouver aucune trace dans les documents d'archives.

On retrouve des blocs de pierre devant l'abrupt, uniquement sur la berge de la rive droite de la Burdinale, à proximité du cours d'eau. Si des blocs avaient été employés pour construire la digue du barrage, on devrait semble-t-il, en retrouver d'autres suivant un profil transversal de la plaine alluviale, ce qui n'est pas le cas d'après les observation sur le terrain.